

CLASSE EN 2023/2024	PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	FACULTATIF
3 PREPA METIERS	Photocopie du livret de famille <u>complet</u> (parents + tous les enfants) Photocopie de la carte d'identité recto-verso de l'élève 1 RIB du responsable financier Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) photocopie du jugement indiquant la résidence de l'enfant. Dossier de bourses avec les pièces demandées Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	<p><b>COTISATIONS</b> La Maison des Lycéens (MDL) 10 € pour l'année <i>Les adhérents à la MDL peuvent participer à diverses activités proposées toute au long de l'année (fête de Noël, soirée à thème, carnaval inter-lycées, concert jazz sous les pommiers, sorties bowling, soirée interlycées, tarif réduit cinéma de Coutances, entrée bowling, entrée piscine)</i></p> <p><b>UNSS</b> cotisation pour l'Association Sportive 15 € pour l'année <i>les mercredis après-midi et certains soirs après les cours programme établi après concertation avec les élèves et les autres lycées (exemple VTT, Football, Volleyball, basket, futsal, musculation, sauvetage côtier, cross badminton, water-polo...)</i> ou de participer « autrement » arbitrer, coacher, s'investir dans le bureau, écrire des articles, prendre des photos, être jeune sauveteur</p>
1 <sup>ère</sup> année CAP	Photocopie du livret de famille <u>complet</u> (parents + tous les enfants) 1 RIB du responsable financier +1 autre RIB si vous souhaitez régler la restauration et/ou l'internat par prélèvement automatique (l'élève doit être non boursier) Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) photocopie du jugement indiquant la résidence de l'enfant. Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	
Terminale CAP scolaire ou apprenti	Photocopie carte d'identité recto-verso Photocopie de l'attestation de recensement* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) Photocopie de la journée défense et citoyenneté (JDC)* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) 1 RIB du responsable financier Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	
2 <sup>ème</sup> BAC PRO	Photocopie du livret de famille <u>complet</u> (parents + tous les enfants) 1 RIB du responsable financier Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) photocopie du jugement indiquant la résidence de l'enfant. Photocopie du carnet de vaccination de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	
1 <sup>ère</sup> BAC PRO Scolaire ou apprenti	1 RIB du responsable financier +1 autre RIB si vous souhaitez régler la restauration et/ou l'internat par prélèvement automatique (l'élève doit être non boursier scolaire) Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) photocopie du jugement indiquant la résidence de l'enfant. Photocopie du carnet de vaccination de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	
1 <sup>ère</sup> BAC PRO Passerelle Scolaire ou apprenti	Photocopie du livret de famille <u>complet</u> (parents + tous les enfants) 1 RIB du responsable financier Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) photocopie du jugement indiquant la résidence de l'enfant. Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	
Terminale BAC PRO Scolaire ou apprenti	Photocopie carte d'identité recto-verso Photocopie de l'attestation de recensement* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) Photocopie de la journée défense et citoyenneté (JDC)* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) 1 RIB du responsable financier Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent)	
1 <sup>ère</sup> année BTS Bâtiment	Photocopie carte d'identité recto-verso Photocopie de l'attestation de recensement* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) Photocopie de la journée défense et citoyenneté (JDC)* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) 1 RIB du responsable financier Pour les boursiers : notification du Dossier Social Etudiant (DSE) du CROUS Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'étudiant	
2 <sup>ème</sup> année BTS Bâtiment apprentis	<b>Seulement pour les nouveaux étudiants :</b> Photocopie carte d'identité recto-verso Photocopie de l'attestation de recensement* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) Photocopie de la journée défense et citoyenneté (JDC) (obligatoire pour l'inscription à l'examen) 1 RIB du responsable financier Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'étudiant	
ELEVE PARCOURS 1 AN Scolaire ou apprenti	Photocopie du relevé de notes du diplôme le plus élevé en votre possession. Photocopie carte d'identité recto-verso Photocopie de l'attestation de recensement* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) Photocopie de la journée défense et citoyenneté (JDC)* (obligatoire pour l'inscription à l'examen) 1 RIB du responsable financier Photocopie du carnet de vaccination et de la carte vitale de l'élève de + 16 ans (- de 16 ans celle du parent).	
REDOUBLANT de terminale	Relevé de notes de l'examen (cyclades)	

**Pour une meilleure prise en charge de l'élève, merci de joindre pour les nouveaux élèves concernés : le PAI ou le PAP ou le PPS, ou le GEVASCO ou la notification de handicap (MDPH).**

**OBLIGATION DU RECENSEMENT ET DE LA JDC de 16 à 25 ans\***

Toute personne âgée de 16 ans est dans l'obligation de se faire recenser auprès de sa mairie, et ce jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> mois qui suit son 16<sup>ème</sup> anniversaire. Cette attestation est **indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (CAP, Bac...)**

S'en suivra la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), **pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (CAP, Bac, à l'examen du permis de conduire)**. En cas de perte de l'attestation de la JDC, il faudra faire appel au Centre du Service National pour obtenir une attestation de situation administrative.